



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0362

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Bret

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

**Conseil de communauté du 3 novembre 2014****Délibération n° 2014-0362**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté d'universités et établissements (COMUE) "Université de Lyon" est une université confédérale avec un statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel : elle regroupe 11 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un organisme de recherche. Elle ambitionne de faire du site universitaire de Lyon/Saint Etienne un des 10 pôles européens de référence en matière de recherche, de valorisation et d'enseignement supérieur à horizon 2020.

Conformément au cadre législatif, la COMUE "Université de Lyon" assure désormais la coordination de la stratégie de recherche et de l'offre de formation, en lieu et place du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) suite à la promulgation de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013. 11 domaines-clefs ont été identifiés : recherche, formation, international, stratégie immobilière, documentation, éditions, science et société, insertion professionnelle, vie étudiante, université numérique, culture et création.

Dans le cadre de la présente délibération, la Communauté urbaine de Lyon souhaite accompagner la COMUE "Université de Lyon" dans la réalisation de son programme d'actions 2014, dans le prolongement de son engagement depuis 2008 au PRES.

**a) - Objectifs**

Depuis 2008, la Communauté urbaine et l'Université de Lyon partagent l'ambition d'améliorer l'attractivité et le rayonnement de l'agglomération, qui s'est concrétisée au travers de plusieurs conventions (convention pluriannuelle 2008-2010 avec la Région, convention annuelle en 2011, 2012 et 2013). De nombreux projets ont ainsi pu être réalisés dans le cadre de la stratégie définie dans le schéma de développement universitaire.

L'année 2014 a été marquée par la constitution de la COMUE "Université de Lyon", étape nouvelle dans la construction d'un projet collectif et dans l'affirmation d'une stratégie commune en matière de formation, de recherche et de transfert. Le projet stratégique, en cours d'élaboration, fera l'objet d'un contrat unique avec le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche d'ici la fin de l'année 2014. La Communauté urbaine est associée à cette démarche.

Pour l'année 2014, la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien à la COMUE "Université de Lyon", afin de l'accompagner dans sa stratégie de développement ainsi que dans la formalisation du projet ambitieux pour le site (périmètre, gouvernance, compétences, etc.).

**b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan**

Par délibération n° 2013-4086 du 26 septembre 2013, le Conseil de communauté a attribué au PRES une subvention de fonctionnement d'un montant de 925 000 €. Dans ce cadre, un programme d'actions a été réalisé dont les éléments de bilan sont les suivants :

*Axe 1 : Vers une nouvelle gouvernance de site pour une université forte et reconnue à l'international*

L'année 2013 a été marquée par le lancement des réflexions sur l'évolution institutionnelle du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) en Communauté d'universités et établissements (COMUE), loi du 22 juillet 2013. La COMUE "Université de Lyon" assure 3 grandes missions transversales : porter une politique de site ambitieuse embrassant les domaines de compétence-clefs, être l'interlocuteur unique des partenaires pour la stratégie du site et porter les grands projets du site. A travers ces 3 missions, la COMUE garantit une qualité de service égale sur chaque campus.

Concernant les actions de promotion à l'international, l'Université de Lyon a participé à 2 événements internationaux de référence sur l'enseignement supérieur : la conférence annuelle de l'European association for international education (EAIE) à Istanbul et NAFSA 2013 (Association of international educators). Ils réunissent les professionnels de l'internationalisation de l'enseignement afin de coordonner leurs stratégies et les modalités de la mobilité internationale. L'ensemble des établissements de l'Université de Lyon était représenté sous la bannière "Université de Lyon", sous un même stand. De nombreux rendez-vous ont pu être organisés avec des universités étrangères afin de renforcer les coopérations, faire des points d'étapes sur les projets de mobilité et prospecter auprès de futurs partenaires potentiels.

L'Université de Lyon a confirmé sa participation aux "Rendez-vous Carnot" : elle a accompagné les équipes de recherche de 8 laboratoires et 4 LabEx (Laboratoires d'excellence labellisés dans le cadre des investissements d'avenir) afin de promouvoir leurs savoirs et savoir-faire lors de rendez-vous programmés avec des porteurs de projets. "Lyon science transfert" a également assuré la promotion de ses activités de transfert de technologie et son activité de promotion du doctorat auprès des partenaires socio-économiques (une centaine de rendez-vous). Un suivi de ces rendez-vous semestriel va être mis en place dès 2014 sur la base d'un customer relationship management (CRM).

Dans le cadre de "l'Alliance internationale", plusieurs parcours de licence conjointe et bilingue (français/portugais) ont été mis en place (droit, gestion, sciences de l'ingénieur, mathématiques, architecture, langues et cultures) impliquant plusieurs établissements (universités Lyon 2, Lyon 3, Jean Monnet, l'école nationale supérieure d'architecture de Lyon -ENSAL- et l'école nationale des travaux publics de l'Etat -l'ENTPE-). Cette démarche s'est concrétisée avec l'ouverture du premier parcours conjoint en droit. Une représentation permanente de l'Université de Lyon a été mise en place en novembre 2013 à São Paulo : actions de promotion des activités de l'Université de Lyon, accompagnement des projets de mobilité d'étudiants, collaborations scientifiques, projets collectifs de promotion du site.

Sur la thématique "vulnérabilité et risques dans les milieux urbains", portée par le LabEx IMU, des partenariats de recherche ont été créés entre l'Université de Lyon, l'Université de São Paulo et Shanghai. Ce projet est mené en étroite concertation avec les équipes techniques de la Communauté urbaine.

*Axe 2 : Développement économique et dynamisation de l'écosystème d'innovation de la Métropole*

Lyon science transfert, service de valorisation de l'Université de Lyon, a poursuivi ses activités de valorisation de la recherche et transfert de technologie en 2013 de manière stable par rapport à l'exercice 2012 : 95 projets innovants ont été détectés (contre 96 en 2012).

Lyon science transfert a participé à des rendez-vous incontournables pour valoriser et transférer les technologies innovantes qui lui sont confiées : Biovision en mars 2013 (participation à Biovision Catalyzer avec 2 technologies et participation à la convention d'affaires), Bio (convention américaine annuelle) en avril 2013 (présentation de 16 offres de technologies dans le domaine de la santé - 19 rendez-vous d'affaires avec des sociétés internationales).

Concernant la professionnalisation des doctorants, le Service des études doctorales de l'Université de Lyon vise à sensibiliser et accompagner les étudiants-doctorants dans la définition de leur projet professionnel dès le début de leur thèse. Pour 2013, une offre de formation non disciplinaire de 70 modules (soit 1 600 heures de formation) a été mise en place sur les thèmes suivants : préparation à l'insertion professionnelle, valorisation de la thèse, connaissance de l'entreprise et initiation à l'entrepreneuriat. 1 300 doctorants ont suivi ces formations.

Dans le cadre de la promotion du doctorat auprès des milieux socio-économiques, l'Université de Lyon a organisé en 2013 2 journées "doctorants-entreprises" (sciences humaines et sociales, sciences exactes). L'objectif est de mettre en relation les doctorants en fin de thèse (3<sup>e</sup> année) avec les employeurs potentiels.

### *Axe 3 : L'Université en tant qu'acteur de la stratégie de développement de la Métropole*

En 2013, l'Université de Lyon a poursuivi son rôle d'animateur dans le cadre du schéma de développement universitaire : co-pilotage de la stratégie sur les campus Charles Mérieux et LyonTech-la Doua.

Une collaboration étroite entre l'Université de Lyon et les services de la Communauté urbaine (Délégation générale au développement urbain -DGDU- Délégation générale au développement économique et international -DGDEI-) s'est structurée sur le campus LyonTech-la Doua pour renforcer la maîtrise d'ouvrage de l'opération Campus et accélérer la mise en œuvre des opérations. Des résultats concrets ont vu le jour en 2013 : validation de la programmation des opérations et définition d'un mode projet rigoureux.

Les missions du campus manager LyonTech-la Doua se sont poursuivies en 2013 avec les résultats suivants : accompagnement de la gouvernance du campus, élaboration du projet économique du campus (approfondissement du diagnostic, cible entreprises, etc.), réflexions sur le développement d'un immobilier d'entreprises, pilotage d'une étude sur l'offre de services aux usagers du campus.

Concernant le soutien au "Laboratoire d'excellence IMU", 8 projets ont été sélectionnés en 2013, dont 5 sont en partenariat avec la Communauté urbaine. Ces projets traitent de problématiques urbaines variées, dont les thèmes phares de la Communauté urbaine : l'eau, les "smart cities" et l'énergie.

Sur l'action "Métropole des savoirs", la boutique des sciences a été mise en place sur les thèmes du développement durable et de la santé autour d'un comité scientifique composé d'enseignants chercheurs de 7 établissements de l'Université de Lyon.

En synthèse, le bilan présenté par l'Université de Lyon fait apparaître que 90 % des actions prévues au titre du programme 2013 ont été réalisées ou engagées. Par conséquent, le versement du solde de la subvention 2013 est diminué de 20 000 € pour tenir compte de la réalisation partielle des objectifs assignés à l'action "développement de formations à l'innovation et valorisation du doctorat".

### **c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel**

Il est donc proposé que le soutien de la Communauté urbaine à la COMUE "Université de Lyon" s'articule autour des 3 axes suivants :

#### *Axe 1 : Accroître la visibilité et l'attractivité du site, notamment à l'international*

La COMUE "Université de Lyon" poursuivra l'action du PRES dans le cadre de "l'Alliance Internationale" (action du Programme d'avenir Lyon Saint-Etienne) avec pour objectif de formaliser de nouveaux partenariats privilégiés de formation/recherche sur des cibles géographiques (Japon, Canada, Chine, Brésil). 2 nouveaux accords marqueront l'avancée de cette action.

Elle s'attachera également à mettre en place un "observatoire ICCA" permettant un recensement exhaustif des congrès internationaux organisés au sein des établissements de la COMUE "Université de Lyon" : le classement ICCA demeure le classement international de référence pour les villes de congrès et constitue un marqueur pour les organisateurs d'événements.

#### *Axe 2 : Développement économique et dynamisation de l'écosystème d'innovation de la Métropole*

Afin d'asseoir le rôle et le portefeuille d'activités de la Société d'accélération du transfert de technologie (SATT), la Communauté urbaine poursuivra son soutien à la COMUE "Université de Lyon" pour augmenter le nombre d'entreprises issues de la recherche académique ainsi que des projets exogènes : un accompagnement sera sollicité à des étapes clés de la création d'entreprises (développements techniques, accès à des conseils en marketing, propriété intellectuelle, expertises comptables, etc.).

La COMUE "Université de Lyon" poursuivra son action pour développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat dans les cursus de formations, niveau licence et master. Le soutien de la Communauté urbaine, membre du comité de PEPITE, portera également sur les actions de sensibilisation (campus création) et d'accompagnement à la création, ensemble d'actions dont la coordination est assurée par la Fondation pour l'Université de Lyon.

La Communauté urbaine attachera également une attention particulière au renforcement des relations entre la COMUE "Université de Lyon" et la Fondation pour l'Université de Lyon afin que cette dernière acquiert une véritable légitimité dans l'écosystème d'innovation et de recherche de la Métropole (relations avec le monde économique avec le développement de formations innovantes notamment).

*Axe 3 : L'Université en tant qu'acteur de la stratégie de développement de la Métropole*

L'année 2014 doit être l'occasion de réaffirmer, de manière partagée entre la Communauté urbaine et la COMUE "Université de Lyon", le schéma de développement universitaire comme outil de la gouvernance de site et d'engager sa mise à jour au regard des évolutions induites par le projet de site.

Le campus manager LyonTech-la Doua poursuivra son rôle d'animateur du projet scientifique et économique du campus en appui du directeur de projet de la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine, dans le cadre de sa politique "Métropole des savoirs", pilotée par la direction de la prospective et du dialogue public, poursuivra son soutien aux programmes de recherche du Laboratoire d'Excellence "IMU" ainsi qu'à la montée en charge du dispositif "Boutique des sciences".

Pour permettre la réalisation de ce programme d'actions, il est proposé que la Communauté urbaine apporte son soutien à la COMUE "Université de Lyon" à hauteur de 620 000 €. Au regard du montant de la subvention accordée au PRES "Université de Lyon" pour son programme d'actions 2013 (925 000 €), ce montant s'explique essentiellement par la création de la Société d'accélération et du transfert de technologies (SATT) en fin d'année 2013 : les activités de valorisation portées jusqu'alors par l'Université de Lyon et son service "Lyon science transfert" sont progressivement pilotées par la SATT (soutien de cette action qui passe de 500 000 € en 2013 à 230 000 € en 2014).

Nature de l'action	Subvention Communauté urbaine de Lyon (en €)
<i>Axe 1 : accroître la visibilité et l'attractivité du site, notamment à l'international</i>	
"Alliance internationale" et promotion du site à l'international	75 000
Agence Campus : dispositif d'accueil des talents *	25 000
accueil de congrès scientifiques et manifestations scientifiques valorisant la recherche du site	45 000
<b>sous-total Axe 1</b>	<b>145 000</b>
<i>Axe 2 : développement économique et dynamisation de l'écosystème d'innovation de la Métropole</i>	
valorisation de la recherche	230 000
sensibilisation à l'entrepreneuriat, à l'innovation et insertion des doctorants	25 000
masters et insertion professionnelle	25 000
Fondation pour l'Université de Lyon *	50 000
<b>sous-total Axe 2</b>	<b>330 000</b>

<i>Axe 3 : l'Université en tant qu'acteur de la stratégie de développement de la Métropole</i>	
co-pilotage la stratégie du schéma de développement universitaire	0
Campus LyonTech-la Doua : appui aux missions du campus manager	75 000
animation vie étudiante	20 000
Métropole des savoirs	25 000
soutien LabEx "Intelligence des mondes urbains" (IMU)	25 000
<b>sous-total Axe 3</b>	<b>145 000</b>
<b>Total</b>	<b>620 000</b>

\* action portée par la Fondation pour l'Université de Lyon.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 620 000 € au profit de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) "Université de Lyon" pour son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la COMUE "Université de Lyon" définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 38 - fonction 90 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.**